

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres | |
|--|----|
| Art L2121-2 code des collectivités territoriales : | 35 |

JEUNESSE

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
VOLET JEUNESSE
PROGRAMMATION 2016**

Délibération : **05.2016.029**

Transmis en préfecture le :

30 mai 2016

Séance du : **24 mai 2016**

Compte-rendu affiché le **31 mai 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 mai 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 2),
François VURPAS (à partir du point 5), Marie-
Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier
BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 2), François
VURPAS (jusqu'au point 5), Anne-Marie JANAS,
Stéphanie PATAUD, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Anne-Marie JANAS à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO,
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER

Le Contrat Enfance Jeunesse, volet «Jeunesse», s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois âgés de 6 à 17 ans sur des périodes hors temps scolaire afin de contribuer à leur épanouissement, de favoriser leur insertion sociale et de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

Dans le cadre de ce dispositif, différentes actions sont ciblées sur la durée du contrat et font l'objet d'une programmation annuelle avec le versement d'une subvention aux associations intervenantes dans le domaine de la jeunesse.

En 2016, l'enveloppe totale du CEJ est de 274 496 € et la subvention attendue de la CAF est de 156 512 €. Dès lors, la Ville portera le différentiel, soit 117 984 €.

Le budget global de 274 496 € se décompose en actions portées par les associations pour 122 702 € et subventionnées par la Ville et la CAF, et en action Ville à hauteur de 151 794 € (séjours vacances, l'accueil de loisirs de la Maison de Quartier des Collonges et en partie les postes de coordinateur, de responsable administrative et animatrice du service Jeunesse).

La programmation 2016 du Contrat Enfance Jeunesse volet «Jeunesse» se décline suivant huit actions énumérées dans le tableau annexe.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation de la Ville aux différentes associations porteuses de l'Opération Sport Été 2016;
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon le versement de la subvention annuelle 2016 correspondant à des dépenses générées par l'ensemble des actions 2016 décrites ci-après;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-après le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2016.

| Projets associatifs | Porteurs du projet | À verser CEJ 2015 |
|--|--|--------------------------|
| ALSH Centre social et culturel des Barolles - Projet 1 : postes de responsable secteur «Enfance» et animateur secteur «Jeunes» | Centre social et culturel des Barolles | 57 117,00 € |
| ALSH CLESG - Projet J4 Financement de 3 emplois de direction et d'animateurs | CLESG | 54 885,00 € |
| Opérations Sports Été | Associations sportives | 6 200,00 € |
| Découverte du tennis de Table | Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval | 4 500,00 € |
| Total projets associatifs | | 122 702,00 € |

| Projets municipaux | | |
|---|-----------------------------|---------------------|
| ALSH Maison de quartier des Collonges - Projet J5 : Développement de l'offre de loisirs avec ouverture à la journée | Mairie de Saint-Genis-Laval | 61 000,00 € |
| Séjours de Vacances | Mairie de Saint-Genis-Laval | 20 000,00 € |
| Animation du Conseil Municipal des Enfants | Mairie de Saint-Genis-Laval | 12 014,00 € |
| Coordination Jeunesse - Projet J6 Soutien administratif et financier du Projet Éducatif Local | Mairie de Saint-Genis-Laval | 58 780,00 € |
| Total projets municipaux | | 151 794,00 € |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ANNEXE 1

Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse Programmation 2016

1. Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre social et culturel des Barolles (Projet J1) Centre Social et Culturel des Barolles

Prise en charge à 50 % du poste de responsable secteur « Enfance » et à 100 % du poste d'animateur secteur « Jeunes »

Cette action vise à renforcer l'offre des activités socioculturelles sur les Barolles en :

- assurant la continuité des actions existantes dans le cadre des animations du Centre social et culturel;
- assurant la mise en place, le suivi et le développement permettant ainsi de créer du lien entre les jeunes ne fréquentant pas ou peu la structure, les parents et le Centre social par l'intermédiaire des animateurs;
- permettant que ces temps de rencontres, d'échanges et d'animations informels puissent se faire sur des lieux et pendant des créneaux horaires qui seront reconnus par les publics comme tels (salle d'activités, terrain de sports, skate parc ...).

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- créer une dynamique qui permet aux jeunes de se rassembler;
- favoriser la rencontre et l'échange;
- permettre aux jeunes de 12/16 ans d'être acteurs de leur quartier et de s'inscrire sur leur commune.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 57 117 euros.

2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement des enfants du CLESG (Projet J4) Centre de Loisirs des Enfants Saint-Genois

Il s'agit tout d'abord d'améliorer l'accessibilité au Centre de Loisirs pour les enfants et les jeunes des différents quartiers de la commune.

D'autre part, il participe au financement de trois emplois à temps partiel de direction et d'animateurs : deux postes à raison de 110h par mois et un poste à 84h par mois.

Les deux animateurs d'Accueil de Loisirs (AL) sont les référents pour chacun des groupes de vie des enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs; ils contribuent à la conception de nouveaux projets ainsi qu'à la préparation et à l'organisation des activités. Enfin, ils assurent l'encadrement des animations avec les personnels vacataires.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- assurer la cohérence entre le projet pédagogique et la capacité d'encadrement du centre de loisirs;
- développer les activités en lien avec les autres structures de la commune;
- dynamiser la vie associative et donc l'implication des parents.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 54 885 euros.

3. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfants (Projet J5) : Maison de Quartier des Collonges

Cette action est inscrite dans le cahier des charges de la Délégation de Service Public concernant la gestion et l'animation de la Maison de quartier des Collonges. Elle consiste au développement de l'offre

de loisirs avec l'ouverture à la journée des Accueils de Loisirs Sans Hébergement maternel et enfants.

Il s'agit d'améliorer et d'accroître la diversité de l'offre éducative pour les 3/12 ans en renforçant la cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- assurer la cohérence des actions en direction des enfants 3/12 ans sur le territoire des Collonges;
- valoriser la place et le rôle des parents;
- impliquer les enfants avec leurs parents dans l'animation du quartier.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 61 000 euros

4. Séjours vacances

Ville de Saint-Genis-Laval

Développement d'une offre de loisirs sur l'été pour l'ensemble des jeunes saint-genois âgés de 8 à 15 ans.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 20 000 euros

5. Opération Sport Été

Associations sportives

Action de partenariat entre structures socio-éducatives et clubs sportifs.

Action non éligible maintenue.

La Ville de Saint-Genis-Laval met en place une action Opération Sport Été largement ouverte à tous les enfants et jeunes saint-genois inscrits ou non en accueil de loisirs. Cette action de partenariat entre clubs sportifs et structures socio-éducatives permet de sensibiliser des enfants et des jeunes exclus d'une pratique sportive régulière.

Ainsi les Opérations Sport Été 2016 s'inscrivent dans le cadre d'une recherche d'amélioration comportementale, en complémentarité avec les activités proposées par les structures. Elles visent un public enfant et adolescent.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- développer le volume et la qualité de l'offre de loisirs sur le territoire communal;
- proposer une dynamique communale de prévention, d'éducation et d'initiation à une pratique sportive encadrée par des spécialistes;
- favoriser les échanges entre structures socio-éducatives et clubs sportifs locaux.

Cette année, les activités proposées avec les clubs sportifs fonctionneront sur deux semaines durant l'été :

- du 06 au 13 juillet 2016;
- du 22 au 26 août 2016.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 6 200 euros répartis sur les associations exclusivement saint-genoises intervenant, à hauteur de leur participation au projet. Le montant exact attribué à chaque association sera précisée par décision du Maire.

6. Découverte du Tennis de Table

Association de Tennis de Table de Saint-Genis-Laval.

Action non éligible maintenue, favorisant l'insertion et la socialisation par la pratique du tennis de table.

Il s'agit de mettre les compétences des animateurs sportifs au service des enfants et des jeunes afin de diversifier l'offre des loisirs et de contribuer à leur insertion.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- favoriser l'épanouissement et contribuer à l'éducation de l'enfant;
- contribuer à l'animation de la vie communale en diversifiant l'offre de loisirs;
- proposer une action de découverte et d'initiation au tennis de table.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 4 500 euros.

7. Animation du Conseil Municipal Enfants **Ville de Saint-Genis-Laval**

Action non éligible maintenue.

Prise en charge de 35% du poste de l'animatrice Jeunesse.

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- donner la parole aux enfants pour participer à la vie de leur commune;
- favoriser les liens entre enfants, élus municipaux et acteurs locaux;
- permettre aux enfants une formation à la citoyenneté.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 12 014 euros.

8. Coordination Jeunesse (Projet J6) **Ville de Saint Genis Laval.**

Cette action comprend d'une part le soutien administratif et financier du Projet Éducatif Local pour l'ensemble des activités péri et extra scolaires sur le territoire communal (50% ETP).

Assurer une assistance administrative et financière des projets gérés par le service « Jeunesse ».

Trois objectifs sont visés par la dynamique de l'action :

- assister le coordinateur du projet « jeunesse » dans les tâches administratives et financières;
- assurer la gestion administrative du Projet Éducatif Local, le classement et le suivi des dossiers;
- assurer le secrétariat du Projet Éducatif Local de Saint-Genis-Laval.

D'autre part, l'action prend en compte l'intégralité du poste de coordinateur « Jeunesse ». Celui-ci assume des missions d'animation/coordination du Projet Éducatif Local, de gestion administrative du Projet Éducatif Local et d'évaluation.

En particulier, il organise et coordonne la mise en place des différents dispositifs éducatifs en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Il mobilise sur ces dispositifs les différents acteurs sociaux locaux (associations, services municipaux, écoles, collèges, MDR...) et départementaux (DDCS, CAF, Préfecture...) pour la mise en place de dynamiques partenariales à l'échelle du territoire communal. Dans ce cadre, il assure notamment la coordination et l'animation du partenariat. Il favorise l'interaction entre les différents projets, les différentes actions, les différents partenaires et les différents secteurs. Il élabore et anime le dispositif de suivi et d'évaluation des différents dispositifs du PEL et impulse de nouvelles initiatives, réflexions et objectifs de développement du secteur Jeunesse.

Le coût prévisionnel pour la Commune est établi à 58 780 euros.